

Les 9 unités emploi de Loire-Atlantique

**Unité emploi
délégation
Saint-Nazaire**
Avenue Barbara
ZAC de Grandchamps
Trignac
tél. 02 28 55 97 40

**Unité emploi
délégation
Nantes Ouest**
CMS de Chantenay
9 place de la Liberté
Nantes
tél. 02 28 03 16 30

**Unité emploi
délégation
Nantes Sud**
26 boulevard Victor Hugo
Nantes
tél. 02 51 17 22 28

**Unité emploi
délégation Châteaubriant**
Pôle médico-social Nozay
110 imp des Terrasses de la Chesnaie
Nozay
tél. 02 40 79 73 20

**Unité emploi
délégation
Ancenis**
CMS d'Ancenis
209 bd du Docteur Moutel
Ancenis
tél. 02 76 64 25 16

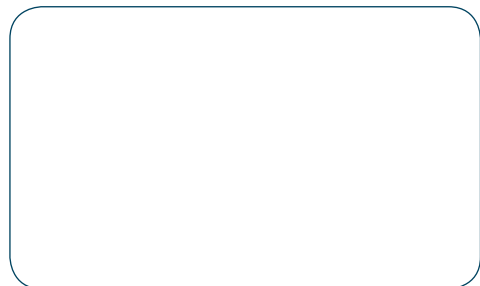
**Unité emploi
délégation
Nantes Nord**
33 bd Einstein
Nantes
tél. 02 76 64 26 70

**Unité emploi
délégation
Nantes Est**
6 rue de Bel Air
Nantes
tél. 02 40 08 89 00

**Unité emploi
délégation
Pays-de-Retz**
11 rue de l'Auditoire
Sainte-Pazanne
tél. 02 28 25 01 20

**Unité emploi
délégation
Vignoble**
ZA de Tabari
rue du Puits de la Grange
Clisson
tél. 02 51 80 52 70

Votre contact



Les unités emploi du Département

Partenaires de vos recrutements



Département de Loire-Atlantique
3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr



Le Fonds social européen
investit dans votre avenir



Conception : Département de Loire-Atlantique
Crédit photo : © Imcenc1 - iStockphoto/Marcus Photo1 - iStockphoto
OJO_Images - iStockphoto
Impression : Département de Loire-Atlantique
Juillet 2017



Les atouts des unités emploi

- un service public gratuit ;
- un interlocuteur unique ;
- une sécurisation des recrutements grâce à un suivi régulier avant et après la prise de poste.

Entreprises, associations, collectivités, vous recherchez une aide pour vos recrutements :

- Un accompagnement personnalisé
- Des conseils sur les mesures en faveur de l'emploi et de la formation

■ Les unités emploi du Département facilitent vos démarches de recrutement et **vous conseillent** :

- recueil de vos besoins en personnel à court ou moyen terme ;
- élaboration de la fiche de poste ;
- présélection de candidatures correspondant aux profils identifiés.

■ Pendant et après le recrutement, **les unités emploi vous accompagnent** :

- définition précise des objectifs du poste ;
- organisation du parcours de formation du candidat retenu ;
- rencontre régulière avec un chargé d'accompagnement référent pour suivre le parcours du salarié.

■ et **vous informent** sur :

- les modalités de financement du parcours de formation ;
- la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- les modes de recrutement possibles : CDD, CDI, contrats aidés, contrats de professionnalisation ;